

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité ;

RÈGLEMENT # 387 Règlement d'emprunt – Rue Saint-Louis / Infrastructures

Que le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Que le dit règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 29 janvier 2021.

Qu'un avis du Ministère a été émis en ce sens en date du 29 janvier 2021, date à laquelle ledit règlement est entré en vigueur.

AVIS PUBLIC est en outre donné;

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'affaires, soit 8:30 et 16 :30 heures.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 5 février 2021

Signé :

Lucie Roberge
Directrice générale / Secr.-trésorière